Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 076-200059061-20260601-2026ARR41JUNG-AI

COMMUNE DE ARELAUNE-EN-SEINE
(Seine Maritime)

Arrêté N°41/2026
De délégation de fonctions à un Adjoint
Madame Karinne JUNG

Nous, Frédéric DELAITRE, Maire de la commune de ARELAUNE-EN-SEINE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-18 et L 2122-28 autorisant le Maire à déléguer une partie de ses fonctions,

Vu le procès- verbal d'installation du Conseil Municipal, et d'élection du Maire et des adjoints en date du 21 mars 2026,

Vu la délibération 2026/09 du 8 avril 2026 fixant les délégations des cinq adjoints,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonctions à Madame Karinne JUNG, 1er adjoint en charge du pôle culture.

ARRETONS

ARTICLE 1 : Délégation de fonctions est donnée à Madame Karinne JUNG, 1er adjoint, en ce qui concerne les questions relatives au pôle culture.

ARTICLE 2 : Madame Karinne JUNG exercera les fonctions suivantes :

- Missions principales : Placée sous l'autorité du Maire, l'adjointe à la culture élabore les programmes d'animation locale dans le cadre du calendrier partagé des manifestations de la presqu'île, notamment celles ayant vocation à renforcer l'attractivité de la commune.
 Elle inscrit son action dans le cadre des initiatives portées par Caux Seine Agglo via la vice-présidente et le conseiller communautaire dédié.
 Elle est en charge de la vie associative de la commune.
 Elle supervise les actions culturelles suivies par les conseillers municipaux délégués.

- Missions particulières : Relance de la dynamique des jardins partagés

ARTICLE 3 : Cette délégation prend effet dès le 21 mars 2026, date de l'élection des adjoints.

ARTICLE 4 : En application de la délibération n°2026/10 en date du 8 avril 2026, Mme Karinne JUNG perçoit une indemnité de fonction liée à l'exercice effectif de sa délégation.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet.

A ARELAUNE-EN-SEINE
Le 1er Juin 2026

Le Maire
Frédéric DELAITRE

MAIRIE DE ARELAUNE-EN-SEINE
76940